

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Septembre 2025

N° 33 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :

Pour : 8

1

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le dix-huit septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P
STEHLÉ C,

Absent excusé : MINAZZO D procuration à THEULE JC.

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

**Objet : Demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre du fonds de
concours stationnement vélos**

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Le fonds de concours « stationnement vélos », mis en place dans le cadre du Schéma directeur cyclable de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, a été accordé à notre commune le 05/12/2024 d'un montant de 2 000 € pour un projet s'élevant à 4 908.59 €.

Le Conseil Municipal a jugé nécessaire, au vu du nombre grandissant de visiteurs et de travailleurs se rendant sur notre commune à vélos, d'installer des équipements prévus pour le stationnement des vélos.

Au vu de la complexité administrative notamment dans l'attente des différentes autorisations, le projet présenté en 2024 n'aura pu aboutir dans les délais réglementaires impartis. Les travaux subventionnés doivent être réalisés dans un délai maximum d'un an suivant la notification d'attribution du fond de concours.

M. le Maire propose de présenter le même projet mais au titre de l'année 2025 pour un montant d'opération qui s'élève à 4 908.59 € ht.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

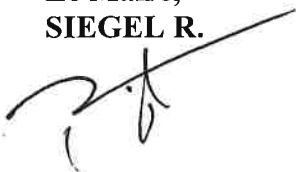
- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 908.59 € ht.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes vallée de l'Hérault de l'ordre de 50 % du montant global du projet (subvention plafonnée à 5000 €) dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le / La secrétaire de séance,

